



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. ANTONI MORELL MORA,
AMBASSADEUR D'ANDORRE PRÈS LE SAINT-SIÈGE****

Jeudi 1 décembre 2005

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis heureux d'accepter les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur près le Saint-Siège. Soyez le bienvenu! Votre visite appréciée m'offre l'opportunité de transmettre mes salutations cordiales à tout le peuple d'Andorre, qui constitue depuis toujours une partie vivante de l'Eglise universelle en communion avec le Successeur de Pierre.

Un regard sur les belles vallées de votre pays témoigne de la façon dont la foi chrétienne a trouvé une demeure stable, également de façon visible, parmi tous ceux qui y habitent. Comment ne pas rappeler que, pendant des centaines d'années, les paroisses ont représenté la structure même de votre gouvernement autonome? On peut dire que, tout au long de l'histoire, la vie ecclésiale des citoyens d'Andorre a préservé leur identité et leur indépendance, en favorisant un développement harmonieux de la Principauté, qui a abouti, en 1993, à la première Constitution.

L'Eglise a donc toujours marché aux côtés du peuple d'Andorre, en promouvant les valeurs de la défense de sa propre particularité authentique, afin qu'il puisse instaurer des relations avec les peuples voisins dans la paix, fidèle à sa devise constitutionnelle "*virtus unita, fortior*", dans un esprit de liberté, d'égalité, de justice, dans la défense des droits de l'homme et de la dignité de la personne, comme vous avez voulu le souligner. Les liens étroits entre l'Eglise et le peuple constituent un motif de fierté et d'identité pour tous les habitants de la Principauté d'Andorre.

La riche tradition chrétienne l'inscrit dans l'ensemble des peuples qui ont trouvé dans l'Évangile de nombreuses sources pour leur culture, leur législation et leurs conquêtes humaines et morales. C'est pourquoi Andorre ne peut se passer des racines qui tirent de la Bonne Nouvelle leur

nourriture et leur vigueur morale et civile. Je forme le souhait fervent que l'héritage chrétien continue d'être une source qui inspirera la communauté d'Andorre tout entière, en vue de la promotion d'un ordre social fondé sur les valeurs de la justice, de la vérité, de la liberté et de l'amour.

Même dans l'indépendance et la souveraineté réciproque, il est juste que l'Eglise et l'Etat trouvent un langage commun, qui, à travers des relations cordiales et sincères, favorise le bien-être spirituel et matériel des personnes envers lesquelles tous deux ont des obligations, dans le respect de leurs domaines respectifs distincts, et selon la méthode propre à chacun. Pour sa part, l'Eglise, n'ayant pas de privilèges à défendre ou d'avantages à revendiquer, veut toujours oeuvrer pour le bien commun de toute la famille humaine, en cherchant, à travers un dialogue structuré avec les Autorités civiles, à contribuer au progrès de tous les peuples et de toute l'humanité dans la justice et la paix (cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, n. 445). Les ententes éventuelles entre Eglise et Etat, stipulées en pleine liberté par les parties contractantes, ont pour objectif ultime de favoriser l'engagement commun au service du bien commun, sans autre intention que d'en faire profiter tous les citoyens.

De par sa nature universelle, l'Eglise se situe au-delà des intérêts individualistes ou régionaux, pour s'adresser à tous les peuples - petits ou grands - afin que l'homme, chaque homme, soit reconnu dans sa dignité inviolable. Dans le dialogue avec les Autorités civiles, l'Eglise "désire seulement promouvoir un Etat humain. Un Etat qui reconnaisse que son premier devoir est la défense des droits fondamentaux de la personne humaine, spécialement des droits du plus faible" (*Evangelium vitae*, n. 101). En effet, une démocratie sans valeurs se transforme en tyrannie du relativisme, en une perte d'identité et, à long terme, peut dégénérer en totalitarisme ouvert ou insidieux, comme l'histoire l'a enseigné à plusieurs reprises. Dans ce contexte, comment ne pas rappeler que le peuple d'Andorre, fidèle à ses traditions humaines et spirituelles, porte une grande considération à la valeur de la famille, du mariage tel que l'a voulu le Créateur, et à la défense de la vie, de son début à son terme naturel? Je forme le vœu qu'Andorre continue de préserver cet important héritage, garantie d'un authentique progrès.

Monsieur l'Ambassadeur, votre présence rend encore plus proche de mon cœur un peuple pour lequel s'élève ma prière fervente et reconnaissante au Seigneur. En vous présentant mes vœux les plus cordiaux pour la haute mission que vous a confiée votre pays, je désire vous assurer de la pleine et loyale collaboration de tous ceux qui collaborent auprès du Pape dans l'accomplissement du ministère apostolique qui lui est propre. Monsieur l'Ambassadeur, vous pourrez trouver en eux des interlocuteurs précieux en ce qui concerne les questions bilatérales et, plus généralement, une collaboration constante au service de la poursuite du bien commun dans la Communauté internationale. Tandis que je confie les membres du gouvernement et les concitoyens d'Andorre à la protection de la "*Virgen de Meritxell*", Patronne céleste de la Co-Principauté, j'élève mes prières afin qu'elle vous assiste, ainsi que les Autorités civiles et tous ceux qui sont au service du peuple d'Andorre, toujours proche du cœur du Pape, et j'envoie à

tous ma Bénédiction.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 2006 n.8 p 4.*

© Copyright 2005 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana